

L'Initiative pour l'Emploi des jeunes en Languedoc-Roussillon (2014-2017)

INTRODUCTION

La région Languedoc-Roussillon, aujourd'hui fusionnée à Midi-Pyrénées dans la région Occitanie, a bénéficié de crédits IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes) pour un montant représentant 7 % de l'enveloppe nationale. En 2017, c'est une région relativement âgée, seulement 11,3 % de la population a moins de 24 ans. En 2014, parmi ces jeunes Languedociens-Roussillonnais, 13,3 % sont considérés comme ni en emploi, ni scolarisés ni en formation (NEET), soit 41 800 jeunes^{1,2}.

Dans cette région, la DIRECCTE et le Conseil régional portent respectivement des actions au titre de l'IEJ. Selon les lignes de partage établies entre les deux autorités de gestion (AG), le Conseil Régional s'occupe de la formation et de l'insertion et la DIRECCTE du repérage, tandis que les actions d'accompagnement sont partagées entre les 2 AG.

Au total, 59,9 M€ ont été programmés et 15,8 M€ réalisés sur une enveloppe initiale de 44,3 M€, pour un total de 36 621 jeunes participants (dont 47 % sur le volet déconcentré et le volet régional, voir Tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Chiffres clés de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

	PON déconcentré Fonds Social Européen (FSE) IEJ	PO Régional (Axe 9)
<i>Dotation initiale</i>	16,9 M€	27,4 M€
<i>Programmation (% de la dotation initiale)</i>	9,8 M€ (57,9%)	50,1 M€ (182,8 %)
<i>Réalisation (% de la programmation)</i>	2,1 M€ (21,4 %)	13,7 M€ (50 %) ^a
<i>Nombre de jeunes participants / nombre visé</i>	7 216 / 6172 (117 %)	10 087 / 11 565 (87 %)

¹ Les notes de bas de page, numérotées en chiffres arabes, sont utilisées pour apporter des précisions au texte. Des notes de fin (a, b, c ...) indiquent les références bibliographiques. Une annexe commune aux monographies réunit les acronymes utilisés.

² Un portrait complet du territoire est disponible dans la monographie de 2015.

La présente monographie s’inscrit dans le cadre de l’évaluation d’impact de l’IEJ pour la période 2014-2017. Elle s’appuie sur des entretiens avec 7 personnes de la DIRECCTE, la Région et des opérateurs, sur les bilans des opérations menées ainsi que l’exploitation des données des participants. Dans la première partie, nous revenons sur **les politiques de l’emploi des jeunes mises en œuvre par les autorités de gestion** et le rôle joué par l’IEJ dans leur formation ; puis, nous verrons **comment les opérateurs se sont saisis de l’IEJ** pour mettre en place des actions en direction des jeunes NEET, et comment l’IEJ a fait évoluer leurs pratiques ; enfin, la dernière partie concerne **l’impact de l’IEJ dans le parcours des jeunes**. Chacune se termine par un résumé des principaux enseignements. En annexe, nous trouvons une micro-étude de cas portant sur l’Accompagnement Dynamique pour une Insertion Réussie, un dispositif conduit par une Mission locale et financé par la DIRECCTE .

1. LES POLITIQUES D’INSERTION DES JEUNES ET L’IEJ EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 1 : Dans quelle mesure l’IEJ a-t-elle rendu possible la transformation progressive des politiques de l’emploi par les autorités de gestion, et comment ?

1.1 Quelles sont les politiques de l’emploi des jeunes de la DIRECCTE et du Conseil régional entre 2013 et 2017 ?

Dans cette première partie, il s’agit d’identifier quelles sont les stratégies de la Région Languedoc-Roussillon (désormais partie prenante de la Région Occitanie) et de la DIRECCTE de ce territoire dans leur utilisation des crédits européens IEJ et de quelle manière ces autorités les intègrent à leurs autres politiques en faveur de l’emploi des jeunes.

Politiques de l’emploi des jeunes en Languedoc-Roussillon

La Région et la DIRECCTE ont chacune mis en place des politiques en faveur de l’emploi des jeunes, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs :

- La DIRECCTE Occitanie a pour mission de favoriser l’insertion professionnelle des demandeurs d’emploi et de lutter contre l’exclusion du marché du travail. Elle contribue à traduire en région les orientations nationales en matière d’emploi des jeunes. Elle agit en direction des jeunes en tant que publics fragiles, comme l’indiquent les orientations de la Stratégie régionale de l’Emploi 2015-2017 (volet 2 : « Agir en faveur de l’emploi des publics les plus fragiles »)^b ;
- Le Conseil régional a conduit la politique de la formation professionnelle et de l’apprentissage. Dans ce domaine, 2011 marque un tournant (voir Encadré 1 page suivante) : faisant le constat que « 5 000 jeunes sortaient du système scolaire chaque année », et que 20 % des jeunes sortent des dispositifs proposés avant terme, la

Région a en effet voulu refondre son offre de formation pré-qualifiante. Cela s'est traduit notamment, à partir de novembre 2012, par l'expérimentation sur 7 territoires du dispositif « Cap métier d'avenir », afin de tester les modalités d'un nouveau parcours pré-qualifiant ouvert aux demandeurs d'emploi (DE) non qualifiés (pas seulement les jeunes), et la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement des organismes de formation, les amenant à se regrouper pour améliorer la continuité dans l'offre de parcours. Le président de Région s'est également engagé à doubler les places d'accueil dans les Écoles de la deuxième chance (E2C, financées et soutenues par la Région), ainsi qu'à donner la priorité aux moins qualifiés et notamment aux jeunes^e. La Région s'investit enfin dans l'accueil, l'information et l'orientation (AIO), avec une démarche qualité amorcée dès 2009 et la signature « d'une charte régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation »^d.

Tableau 2 : Principales politiques et principaux dispositifs touchant à l'emploi des jeunes

	État / DIRECCTE	Conseil régional
<i>Compétences</i>	Définition de la politique de l'emploi et de la politique d'insertion professionnelle des jeunes	Définition de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle
	Coordination du service public de l'emploi, Stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles	
<i>Dispositifs</i>	<p>Aides financières : apprentissage, contrats de professionnalisation, emplois d'avenir, insertion des travailleurs handicapés</p> <p>Accompagnement : Garantie jeunes (dès 2013 dans les ML expérimentatrices), CIVIS, CUI, insertion par l'activité économique, parrainage pour l'emploi</p>	<p>Actions qualifiantes et pré-qualifiantes des jeunes (notamment Cap métier d'avenir et E2C)</p> <p>Soutien à l'apprentissage (aides financières aux employeurs et apprentis, accès à l'apprentissage, développeurs)</p> <p>Charte régionale de l'accueil de l'information et de l'orientation des jeunes</p>
	Financement des ML, Maisons de l'emploi, etc.	

Encadré 1 : Objectifs de la stratégie régionale de la formation et de l'orientation professionnelle

Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFP) 2011-2015 a pour objectif de faciliter l'orientation et la réussite des jeunes par un service public d'orientation et un accompagnement spécifique, de développer l'accès à la

formation pour tous (dont des actions de lutte contre l'illettrisme, de concertation pour favoriser la mobilité) pour mieux répondre aux besoins de l'économie et des territoires.

Ces orientations sont poursuivies dans la programmation du CPRDFOP 2016-2021 de la Région Occitanie, dont l'objectif est de « Faire de l'accompagnement des plus fragiles et de l'accès à un premier niveau de qualification une cause d'intérêt régional », en ciblant notamment les décrocheurs, les personnes très éloignées de l'emploi, les personnes sous main de justice, situation de handicap, les publics à faible mobilité^e (rurale, QPV) ainsi que les jeunes étant non ou très peu qualifiés ou éloignés de l'emploi. Le développement de l'alternance, via notamment l'apprentissage, est une priorité du CPRDFOP. Sur cette thématique, la Région Occitanie est en charge du plan régional de développement de l'apprentissage et de lutte contre les ruptures en cours de formation et s'efforce de coordonner avec la DIRECCTE des passerelles entre les dispositifs de formation et d'insertion.

L'insertion des jeunes dans les PO FSE

Comment le FSE s'intègre-t-il dans ces politiques ? Le FSE, tant dans le programme opérationnel national (PON) que dans le programme opérationnel régional (POR), vise déjà largement les jeunes (Tableau 3 ci-dessous), au regard des thématiques de l'emploi, de la formation et de l'inclusion sociale. Côté Région, la programmation du PO FSE de 2014 diffère du précédent avec le triplement du financement dédié aux formations des demandeurs d'emploi (DE), notamment des jeunes (passage de 20 à 60 M€)^f.

Tableau 3 : Axes et objectifs du FSE touchant l'insertion des jeunes

	PON FSE ^g	POR FEDER-FSE-IEJ ^h
<i>Axe</i>	Axe 1 : accompagner vers l'emploi les DE et inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat	Axe 8 : Former tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi.
<i>Publics ciblés</i>	« Les DE et inactifs notamment jeunes [...], moins qualifiés [...] » Les « jeunes en risque de décrochage prioritairement dans les zones présentant des risques sociaux de décrochage »	« Pour les actions de formation : les apprentis, les demandeurs d'emploi jeunes et adultes, dont les publics confrontés à des difficultés particulières (personnes sous-main de justice, en situation d'illettrisme ou de handicap). »
<i>Objectifs concernés (actions prévues)</i>	OT 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre (ex : actions d'appui et d'accompagnement adaptés des jeunes en risque de décrochage scolaire, actions de soutien à la création-transmission d'entreprise) OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de	OS 18 : Augmenter l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi dans un parcours de formation ou en emploi OS 19 : Augmenter le nombre de demandeurs d'emploi ayant acquis un diplôme ou une qualification pour accéder à un emploi durable

	discrimination (parcours intégrés d'insertion)	OS 20 : Améliorer la qualité de l'appareil de formation régional
Montant	nd	Axe 8 : 60 M€ (14,15% % du POR FEDER-FSE-IEJ)

Au titre du FSE, les jeunes sont donc visés en accord avec les politiques menées : au niveau de l'État, sous l'angle de l'insertion, et au niveau régional, sous l'angle phare de la formation, et à travers la lutte contre le décrochage et le soutien à l'apprentissage.

La programmation régionale a pour particularité d'avoir consacré au sein du FSE une priorité « jumelle » à celle de l'IEJ. La PI 10.3 a été prévue afin de continuer à financer les dispositifs après la période de mise en œuvre de l'IEJ, son prolongement ayant été annoncé postérieurement¹.

L'IEJ et ses lignes de partage

Le PON IEJ (26,7 M€ en Languedoc-Roussillon, soit 6 % du total FSE-IEJ) et l'axe 6 du POR (27,4 M€, soit 23,07% du de l'enveloppe FSE-IEJ) visent spécifiquement les jeunes NEET, avec des actions relevant du repérage, de l'accompagnement et de la formation-insertion que les AG se partagent sur la base de la négociation locale.

En Languedoc-Roussillon, les lignes de partage qui ont été négociées par l'État et la Région sur l'IEJ, et formalisées dans un Plan d'Action Régional (PAR) dédié à l'IEJ, mettent la DIRECCTE en responsabilité sur le repérage des jeunes NEET et décrocheurs (30 % de l'enveloppe de la DIRECCTE) et l'accompagnement, tandis que la Région consacre quasiment toute son enveloppe à la formation, et une partie marginale à l'entrepreneuriat (4 % de l'enveloppe). La plupart des régions françaises ont adopté cette répartition.

Tableau 4 : Axes et objectifs de l'IEJ en Languedoc -Roussillon

	PON IEJ	POR FEDER-FSE-IEJ
Axe	Axe 1 : Accompagner les jeunes NEET dans et vers l'emploi	Axe 6 : Promouvoir l'employabilité des jeunes par la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes
Publics ciblés	Les jeunes NEET en situation de difficulté, y compris les jeunes diplômés	Les jeunes NEET peu ou pas qualifiés
Objectifs concernés	OS1 : proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET	OS 16 : « Développer les compétences des jeunes NEET à travers une participation plus large à des parcours de formation de qualité et faciliter leur insertion professionnelle ».

<i>Actions prévues</i>	Actions de repérage des NEET Actions de repérage et d'accompagnement des décrocheurs scolaires Actions d'accompagnement et de suivi personnalisés Dispositifs nationaux (Garantie Jeunes, AIJ, et autres dispositifs)	Actions de formation pré-qualifiante et qualifiante (renforcement des dispositifs de formation, E2C) Actions de développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise.
------------------------	--	---

Une gouvernance spécifique a été mise en place, en particulier à travers des comités de programmation communs, qui ont ensuite servis à suivre l'avancement de l'IEJ. Ces comités ont fonctionné jusqu'à la fusion des Régions en 2016, puis ont ensuite été séparés en deux instances de Comité Régionaux de Programmation et les AG ont procédé par échanges de courriels.

Les lignes de partage ont été respectées par les acteurs et jugées assez claires pour ne pas donner lieu à une superposition de dispositifs ni à une confusion des porteurs de projet. Néanmoins, cette articulation a été moins fluide entre la Région et la DGEFP, notamment concernant deux points :

- le déploiement de la Garantie jeunes, la Région ayant concomitamment développé ses propres dispositifs sur un public similaire, et se trouvant donc en concurrence ;
- la parution d'appels à projets type proposés par la DGEFP aux DIRECCTE portant sur des thématiques relevant des compétences régionales, telles que l'apprentissage.

Mise en œuvre de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

Comment les AG ont-elles décidé de mettre en œuvre leur PO respectif ? Globalement, la mise en œuvre correspond à ce qui avait été prévu (excepté pour un marché infructueux du Conseil régional en 2015, voir ci-dessous) :

- Côté État, la DIRECCTE a mis en œuvre le volet déconcentré du PON exclusivement à travers 3 appels à projets lancés entre 2014 et 2017, en conformité avec les instructions de la DGEFP. Ils ont été co-conçus avec le service emploi de la DIRECCTE, en faisant appel à leur connaissance du territoire et de ses enjeux ;
- Concernant la Région, celle-ci a cherché à mettre en place une stratégie lui permettant d'utiliser les crédits de l'IEJ dans les délais impartis de 2 ans. Elle s'est donc concentrée sur ses programmes comportant le taux le plus

important de jeunes³ : dispositifs de formation professionnelle existants, nouveaux dispositifs de pré-qualification Cap métier et Cap avenir (environ 50% de jeunes) et financement des E2C. Cette stratégie a été mise en œuvre en concertation avec le Service emploi et formation professionnelle en ciblant notamment les métiers en tension de main d'œuvre et les formations les plus attractives pour les jeunes sur la période 2012-2014. À noter que la Région a également lancé un appel à projets « entrepreneuriat des jeunes » en 2015, mais sans succès⁴.

Tableau 5 : Mise en œuvre de l'IEJ en Languedoc-Roussillon

DIRECCTE	Conseil régional
<p>3 Appels à Projets (AP, 2014, 2015, 2015)</p> <p>2014 : « Initiatives locales IEJ 2014 »</p> <p>2015 : « Initiatives locales 2015-2016 »</p> <p>Fin 2015 : « Repérage et accompagnement des jeunes décrocheurs »</p>	<p>2014 -2016 : Affectation des crédits à des dispositifs régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Formation professionnelle (Programme Régional Qualifiant, ou PRQ) ● Pré-qualification (Cap métier et Cap Avenir) ● Les E2C régionales <p>2015 : AP « Entrepreneuriat des jeunes », non fructueux.</p>

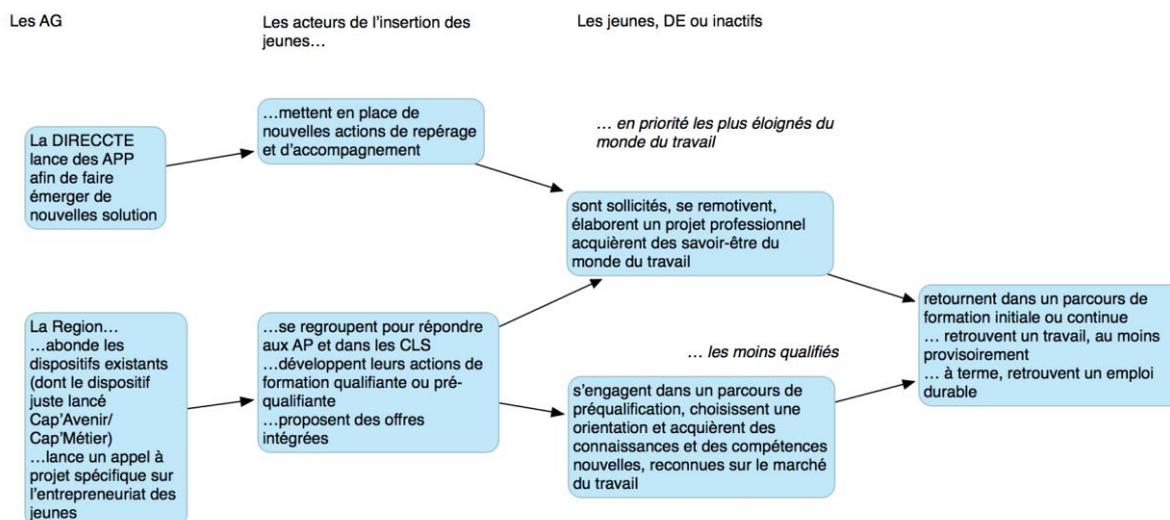
Dans un premier temps, l'accompagnement des porteurs de projets s'est fait collectivement. Les deux AG ont ainsi organisé des réunions collectives (matinée d'information, actions d'animation territoriale, atelier spécifique) pour présenter l'IEJ et ses lignes de partage aux porteurs de projet, et les mobiliser sur les appels à projets. La Région a par ailleurs privilégié ses outils de communication habituels auprès de ses principaux opérateurs, sans outils spécifiques à l'IEJ, tandis que la DIRECCTE a adopté une stratégie spécifique d'accompagnement des nouveaux acteurs émergents, notamment sur la thématique du repérage. La DIRECCTE a notamment mandaté un cabinet pour accompagner les petits porteurs en amont, lors du dépôt de dossier, ainsi que dans la prise en main des outils de suivi de Ma demande FSE (MDFSE).

Ainsi, la théorie de du changement pour l'IEJ en Languedoc Roussillon peut être synthétisée de la façon suivante :

³ La Région a en conséquence choisi de surprogrammer sur l'IEJ quasiment le double des crédits (50 millions d'euros) du fait que ces actions n'étaient pas exclusivement en direction des jeunes et qu'un pourcentage de bénéficiaires devraient être par la suite déprogrammés des dispositifs.

⁴ Il existait déjà dans le cadre du PO FEDER-FSE (axe 7) des financements offerts à ces structures. L'idée était d'en accompagner de nouvelles, mais les organismes existants étaient déjà financés dans le cadre du droit commun.

Figure 1 : Logique d'intervention de l'IEJ en Languedoc-Roussillon



1.2 Quel a été le rôle de l'IEJ dans ces politiques de l'emploi des jeunes en Languedoc-Roussillon ?

Ici, nous revenons sur les différentes façons dont l'IEJ a pu contribuer à faire évoluer les politiques menées par la DIRECCTE et la Région Languedoc-Roussillon puis Occitanie, au regard des théories d'action identifiées en phase de cadrage.

L'IEJ a-t-elle constitué une impulsion politique pour intervenir sur l'emploi des jeunes ?

L'emploi des jeunes ainsi que leur insertion sociale ou professionnelle étaient déjà des priorités de la DIRECCTE et de la Région Languedoc-Roussillon. Pour la Région, cet engagement au droit à la formation différée pour les jeunes ainsi que l'enjeu d'apporter une réponse aux 5 000 décrocheurs annuels sur le territoire sont identifiés comme une priorité politique régionale dès 2010.

Le portage politique autour des fonds de l'IEJ n'a pas été notable au niveau de la DIRECCTE mais il a été très important au niveau de la Région. En effet, sur la mandature 2010-2015, Jean-Claude Gayssot était Vice-président en charge des politiques européennes et internationales à la Région, mais aussi élu Vice-président de l'assemblée des régions d'Europe. À l'heure du transfert de compétences de la gestion des fonds FSE aux Régions, M. Gayssot voulait afficher la capacité des Régions et notamment de la Région Languedoc-Roussillon, à utiliser les crédits IEJ dans les temps et modalités impartis.

Ainsi, l'IEJ n'a pas contribué à amener les acteurs politiques à se positionner sur les politiques en faveur de l'emploi des jeunes, mais il a été un moyen au niveau régional de démontrer la pertinence de la nouvelle gestion des fonds européens par la Région.

Cette différence d'impulsion politique autour de l'IEJ a été la source d'une stratégie d'utilisation des fonds distincte entre les deux instances. On observe une

programmation à deux vitesses, c'est à dire très rapide au niveau de la Région, liée à une pression politique, et plus lente au niveau de la DIRECCTE qui s'engageait dans de nouveaux champs d'intervention.

L'IEJ a-t-elle contribué à renforcer la gouvernance des politiques de l'emploi en Languedoc-Roussillon ?

L'IEJ en tant que telle n'a pas vraiment contribué à modifier la gouvernance et les échanges entre les deux autorités de gestion. Ceux-ci sont principalement structurés par les exigences du FSE et les échanges entre les deux AG sont restés formels et peu fréquents.

La Région et la DIRECCTE continuent à être en contact via les comités de présélection des dossiers organisés par la DIRECCTE, tous les deux mois, qui ont dans un premier temps porté sur l'interprétation des lignes de partage et qui maintenant sont l'occasion de tirer les premiers enseignements communs sur les dispositifs financés. Sont conviés à ces réunions d'autres acteurs ayant un rôle sur cette thématique comme les Conseils départementaux ou le Rectorat par exemple.

L'IEJ a-t-il changé la façon d'envisager le problème de l'emploi des jeunes au sein des AG ?

POLITIQUES REGIONALES

Peu d'indices témoignent de l'influence de l'IEJ sur les politiques d'insertion des jeunes conduites par les AG régionales. La comparaison du CPRDF 2011-2015 et du CPRDFOP 2016-2021 montre que les mêmes solutions sont mises en œuvre pour les jeunes éloignés de l'emploi, notamment l'accès à une formation qualifiante, l'apprentissage ou l'alternance. La notion de NEET par exemple n'est pas évoquée dans le document cadre qui présente la stratégie concertée de l'État et de la Région sur la question de la formation et de l'orientation professionnelle.

De même du côté de la DIRECCTE, nous n'avons pas trouvé mention dans ses documents stratégiques, de la notion de NEET, hors dispositifs liés à l'IEJ. Par exemple, la Stratégie Régionale pour l'emploi (2015-2017) ne mentionne pas le terme « NEET » et considère les jeunes plutôt comme un public fragile parmi d'autres que comme une catégorie à part.

IEJ

La situation en revanche diffère quand il s'agit de la politique mise en œuvre au titre de l'IEJ.

Le fait est que la Région avait déjà engagé, avant l'arrivée de l'IEJ, une réflexion globale sur la question de l'emploi des jeunes, qui s'est traduite par une individualisation et une personnalisation des parcours, ainsi qu'une approche intégrée alternant expérience d'emploi et formation. Cela, tant avec Cap'Avenir / Cap

Métiers, qu'avec le financement des E2C dont c'était déjà le mode opératoire. Les concepts de l'IEJ sont compatibles avec ces approches, mais ne les ont pas changées, ou marginalement. De fait, la Région n'a pas revu son approche des publics fragiles qui concerne les publics fragiles en général, pour la concentrer sur les plus jeunes avec l'IEJ.

Du côté de la DIRECCTE, l'IEJ a été perçue comme l'opportunité d'effectuer un tournant donnant la priorité au repérage des jeunes, jusqu'alors non présent dans les dispositifs, et de proposer de nouvelles solutions originales à forte concentration de crédits. L'accent a donc été mis sur le financement à destination des NEET les plus précaires. Pour les actions autres que le repérage, la DIRECCTE interprète le public NEET comme les jeunes éloignés de l'emploi, et donc comme le public des Missions locales (principal opérateur financé) : elle ne voit ainsi pas d'apport particulier de l'IEJ à sa façon d'appréhender cette question.

Les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé les politiques menées ?

Les questions gestionnaires et notamment de gestion des risques liés aux contrôles sont au cœur des préoccupations des AG, mais sur des modes différents.

La DIRECCTE a adopté une stratégie de reprise des appels à projets types de la DGEFP et a favorisé le financement de nouveaux projets, quitte à prendre du retard sur la programmation mais de ne pas prendre de risque sur le périmètre des actions financées.

La Région a opté pour une mobilisation rapide des fonds sur ses dispositifs existants ou en développement, qu'elle a interprété comme la contrainte prioritaire de l'IEJ. Sa stratégie pour éviter des problèmes potentiels de justification a été de surprogrammer, en espérant ainsi que les risques à ce niveau seraient circonscrits. Cependant, cette stratégie ne semble pas avoir été couronnée de succès dans la mesure où la Région connaît aujourd'hui des difficultés de justification pour 6 500 jeunes sur un peu plus de 10 000⁵.

L'IEJ permet-elle de monter en puissance sur l'emploi des jeunes en Languedoc-Roussillon ?

Au-delà des différents points évoqués précédemment, la contribution principale de l'IEJ réside dans le financement additionnel qu'elle permet sur les dispositifs en direction de l'insertion des jeunes.

⁵ La Région avait prévu d'assurer la justification à partir d'un fichier destiné à Pôle Emploi. Cependant, le travail de concordance des bases de données s'est avéré plus compliqué que prévu (manque de données, caractéristiques non compatibles avec le dispositif...).

Au niveau régional, si l'on met en perspective le montant annuel de l'IEJ avec le budget annuel de la formation professionnelle et de l'apprentissage (par exemple le budget 2016⁶), la part IEJ du budget global ne représente que 2,5 %⁷. Néanmoins, le fait que ces crédits doivent être ciblés sur des actions en direction des jeunes et ne peuvent être consacrés à de la coordination ou de l'ingénierie, a permis de donner les moyens au service de la Région de renégocier à la hausse le budget de la formation professionnelle au niveau régional et de donner les moyens à la direction concernée de financer la généralisation de son nouveau parcours pré-qualifiant et de son dispositif clé : les E2C régionales. L'IEJ est intervenu à un moment opportun pour la Région pour déployer son nouveau parcours pré-qualifiant. Il est notamment possible de citer l'exemple des opérations CAP Avenir et CAP Métiers, qui auraient été généralisées sans l'IEJ, mais avec un niveau de prestations inférieur : l'IEJ a permis de supporter un coût horaire et un nombre de places supérieur à ce qui avait été envisagé initialement.

La DIRECCTE a reçu 7% des crédits IEJ nationaux déconcentrés. L'IEJ a permis surtout d'apporter des financements à des actions de repérage qui n'existaient pas auparavant, ou seulement à l'état d'expérimentation (voir l'étude de cas p.34), et qui en ce sens constituent bien une nouveauté.

Principaux enseignements sur les politiques de l'emploi des jeunes :

1. La DIRECCTE comme la Région disposent toutes deux de politiques de l'emploi des jeunes structurées, financées par le FSE et dans une moindre mesure l'IEJ.
2. Au titre des lignes de partage, la DIRECCTE est en responsabilité sur le repérage et l'accompagnement, tandis que la Région consacre quasiment toute son enveloppe à la formation, et une partie marginale à l'entrepreneuriat.
3. La DIRECCTE a fonctionné exclusivement par appels à projets pour mobiliser les porteurs mais la Région a opté pour un financement des dispositifs existants de formation ou de pré-qualification ainsi que des E2C.
4. La mise en œuvre a été à deux vitesses. Lente pour la DIRECCTE qui avait pour souci d'identifier et de faire émerger de nouveaux dispositifs et de nouveaux porteurs, et rapide pour la Région qui s'est appuyée sur l'existant.

... sur les contributions de l'IEJ :

5. L'IEJ n'a pas réellement d'impact sur la politique régionale de l'emploi des jeunes, qui dispose de sa logique propre et de ses propres publics (compatibles avec l'IEJ). Elle représente de plus une petite enveloppe par rapport aux budgets concernés.
6. Le portage politique des fonds régionaux à la Région a engendré principalement une préoccupation d'utilisation rapide des crédits.
7. Côté État, la DIRECCTE a mis en place une véritable action spécifique en direction des

⁶ En 2016, le budget régional de la Formation s'élevait à 532 millions d'euros. Le budget total de l'IEJ est de 27 millions d'euros sur 2015 et 2016 (les deux années principales d'utilisation de ces fonds), nous comparons donc le budget de la formation 2016 au budget total de l'IEJ divisé par deux.

⁷ Les fonds régionaux IEJ et FSE (axe 8) représentent respectivement 5 % et 7 % du budget Régional 2016 de la Formation Professionnelle et de l'apprentissage (532 M€).

NEET dans le cadre de l'IEJ, visant en priorité les publics les plus éloignés de l'emploi et non repérés à ce jour par les dispositifs existants. Cependant l'IEJ et ses concepts n'ont pas influencé les autres actions menées.

8. La volonté de sécurisation a joué différemment côté Région, où elle a poussé à soutenir l'existant, et côté État, qui a au contraire cherché à différencier l'IEJ et les publics auxquels il s'adresse pour éviter toute proximité avec l'existant.
9. Enfin, l'IEJ n'a pas vraiment fait évoluer la gouvernance locale de l'emploi des jeunes, la fusion des régions ayant déjà pour conséquence une importante réorganisation territoriale.

2. LA TRADUCTION DES ORIENTATIONS DE L'IEJ PAR LES ACTEURS DE L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 2 : En quoi les dispositifs mis en œuvre par les acteurs de l'emploi traduisent-ils effectivement les orientations de l'IEJ ? Sont-ils effectivement en capacité de toucher les publics visés ?

2.1 La réponse des acteurs de l'insertion des jeunes aux appels à projets

Nous revenons ici sur les réponses aux AP lancés par les AG de LR. Pour rappel, la DIRECCTE et la Région ont lancés des AP, mais l'AP du Conseil régional sur l'entrepreneuriat a été infructueux.

La DIRECCTE a reçu un grand nombre de réponses à ses appels à projets, ce qu'elle explique par l'ouverture large des AP aux acteurs du territoire, le travail de communication effectué en amont, le temps donné pour répondre (1 à 10 mois selon les AP) et l'accompagnement des demandes. (Tableau 6 ci-dessous).

Tableau 6 : Réponses aux AP

	DIRECCTE
Projets retenus/recevables (nombre)	62/101 (61,38 %)
Projets retenus/recevables (montant)	10,5 M€ / 16,4 M€ (63 %)
Programmation/enveloppe initiale des AP	10,5 M€/9,8 M€ (107%)

La stratégie de la DIRECCTE consistait en effet à donner une vocation large à l'AP pour disposer d'un nombre de réponses diversifiées et ensuite pouvoir sélectionner les projets les plus adaptés. Au total, 25 projets ont été refusés sur les 3 AP, auxquels il faut ajouter 3 abandons, 5 déprogrammations et 6 projets classés sans suite. Les refus ont été motivés par la volonté de la DIRECCTE de proposer aux jeunes une offre lisible sur le territoire et distincte de l'existant : plusieurs porteurs ont ainsi été incités à rassembler plusieurs projets sous une seule demande ou à mieux préciser l'action à financer au regard du reste de l'activité⁸.

Au total, le premier AP lancé en 2014 a financé 25 opérations, et le second 36 opérations. En revanche, le dernier appel à projets « lutte contre le décrochage scolaire » qui ciblait principalement les centres de bilan et compétences, pour encourager les actions de repérage de NEET a très peu mobilisé les acteurs du

⁸ Un cas particulier concerne les GRETA de LR. En 2014, un projet porté par les 5 GRETA départementaux en direction des NEET reconnus travailleurs handicapés a été refusé par la commission en raison d'absence de cohérence territoriale. Le comité a encouragé une expérimentation en 2015 de ce projet dans un seul département.

territoire et 1 seule opération a été financée (une plateforme de lutte contre le décrochage scolaire porté par le GIP Formavie).

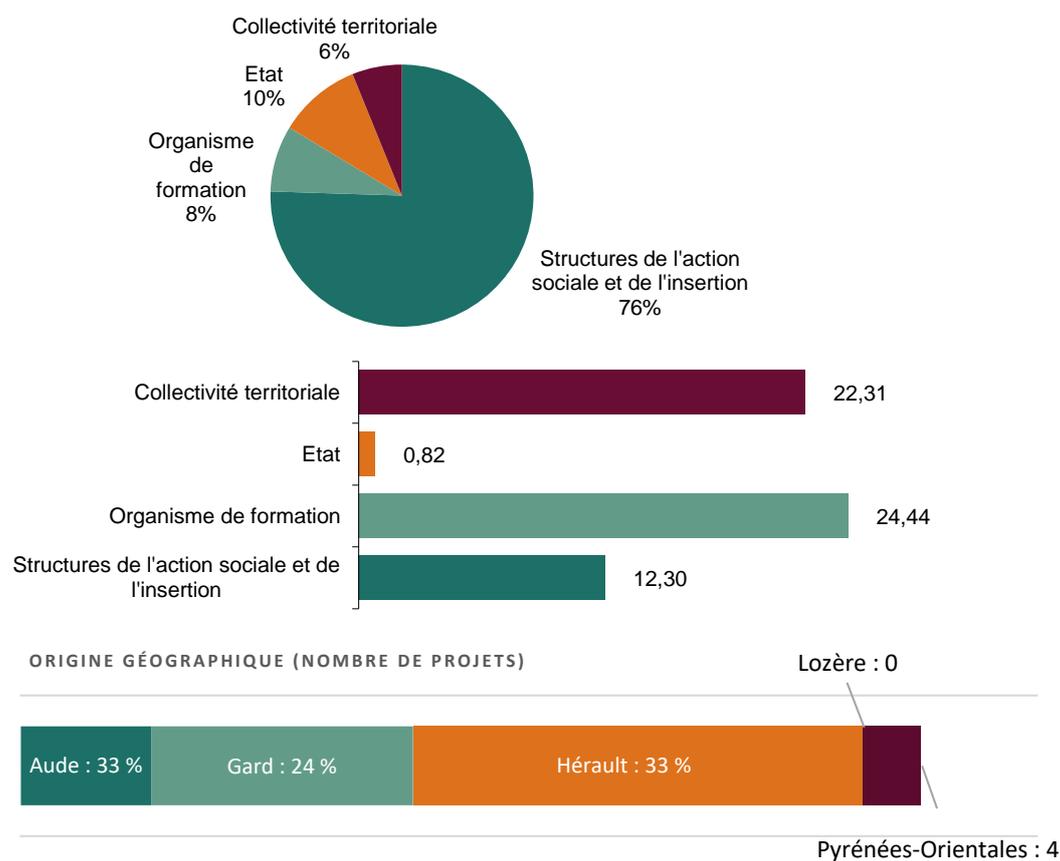
De son côté, le Conseil régional a mobilisé les Organismes de formation du territoire autour des dispositifs :

- Cap Avenir (11,9 M€ programmés sur 2015-2016) et Cap Métiers (12,1 M€), qui représentent à eux deux plus de la moitié de l’enveloppe de la Région. Dans ce cadre, les OF ont dû se regrouper pour répondre aux appels d’offres de la Région ;
- Et des écoles régionales de la 2^e chance (1,8 M€ en 2015 et 2,1 M€ en 2016).

La Région a surprogrammé les crédits de l’IEJ en sachant qu’une partie des participants de ces actions ne correspondait pas à la catégorie des NEET (notamment en raison de leur âge) et devait donc être exclue a posteriori du projet financé.

Qui sont les porteurs retenus ?

Figure 2 : Nombre de structures retenues et montant programmés en M€

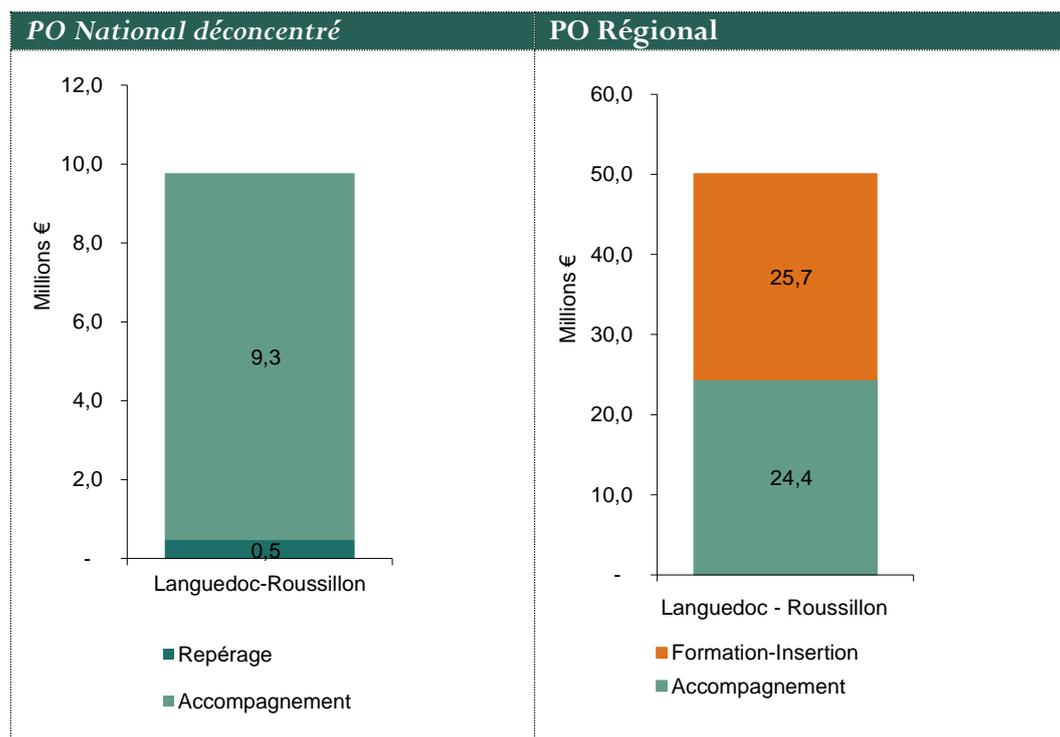


Comme l’indique la Figure 3 ci-dessus, les structures soutenues (Région et DIRECCTE confondues) sont principalement des structures de l’action sociale et de l’insertion (76 % des structures et 21% de l’enveloppe financière). Les organismes de

formation représentent quant à eux 27 % des structures mais 41 % de l'enveloppe totale.

Les opérateurs de projets financés par la DIRECCTE sont tous localisés en Languedoc-Roussillon et la moitié dans le Département de l'Hérault qui est le département le plus jeune et le plus dense de la Région. Aucun opérateur n'est localisé en Lozère, mais certaines actions à portée régionale peuvent concerner ce département (au moins 5, selon notre décompte).

Figure 3 : répartition des opérations soutenues



Projets soutenus

En Languedoc Roussillon, environ 4 % des montants programmés sont consacrés au repérage, 22 % de l'accompagnement (partagé à parts égales entre ML et autres acteurs) et 74 % de la formation (Figure 3 ci-dessus).

⁹ Pour calculer la répartition des financements, nous avons utilisé le montant programmé pour les actions de la DIRECCTE et le montant de la dotation initiale pour les actions du Conseil régional, afin d'éviter une distorsion trop importante liée au choix de surprogrammer massivement de la Région.

REPÉRAGE

Les actions de repérage financées sont en réalité généralement comprises dans des projets couplant repérage et accompagnement¹⁰. Ce dernier prend la forme d'entretiens individuels ou collectifs de diagnostic, suivis de mises en situation en milieu professionnel. L'objectif de ces projets est de faciliter le retour (ou l'entrée) de jeunes très éloignés de l'emploi dans un parcours d'insertion.

Ce sont surtout des structures associatives qui sont en charge de ce volet, soit de façon indépendante, soit en lien avec le reste de l'activité, par exemple :

- Repérage indépendant : en 2015, l'association NOUAS souhaite concentrer des actions de repérage sur les publics décrocheurs des accompagnements classiques vers l'emploi, qu'il s'agisse de publics en grande difficulté d'insertion sociale (jeunes sous-mains de justice, migrants, non diplômés...) ou de jeunes diplômés. Pour faciliter le repérage, l'association s'appuie sur ses réseaux dans le Gard et l'Hérault (269 k€, 650 jeunes visés).
- Repérage amont : il est mis en place par 2 ML, notamment la ML du Bassin carcaissonnais qui veut créer des postes de conseillers IEJ pour repérer les jeunes NEET non connus. (166 k€, 100 jeunes visés)¹¹.

Ces actions peuvent avoir une dimension très locale. C'est le cas pour les projets des ML, mais on peut également mettre en avant le projet de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes, « Relais Solidarité Jeunesse » (75 k€ ; 25 jeunes visés), essentiellement sur son territoire (9 communes de 3 500 habitants).

ACCOMPAGNEMENT ET INSERTION

La principale clef d'entrée de ces dispositifs financés par la DIRECCTE est généralement la situation socio-professionnelle des jeunes, avec une distinction entre les jeunes ayant déjà un projet professionnel et ceux pour lesquels il faut le bâtir.

Les principales actions sont portées par les ML des plus grandes villes de la région (Montpellier, Nîmes, Béziers). Elles visent à mettre en place un accompagnement « dynamique », c'est-à-dire un accompagnement plus individualisé, plus intense, avec un conseiller référent et des périodes de placement dans l'emploi (voir l'étude de cas sur le projet ADIR en annexe, p. 34).

La plupart de ces actions vise l'ensemble des NEET au regard de l'éloignement de l'emploi, mais un petit nombre d'actions concerne des publics spécifiques. Il s'agit :

- Des habitants des QPV et des femmes victimes de violence, avec le projet Parcours Jeune, porté par le CIDFF de l'Aude, un dispositif d'accompagnement global centré

¹⁰ Note : nous nous appuyons sur une recherche par mot-clé, les projets n'étant pas caractérisés de cette façon dans MDFSE. 7 projets contiennent ainsi le mot « repérage » dans leur intitulé et 34 projets ont effectivement une action de repérage avant de mettre en place l'accompagnement.

¹¹ Cette action est poursuivie en 2015 avec un objectif et un budget revus à la baisse : 126k€ et 90 jeunes.

sur les inégalités liées au genre (discriminations, situations familiales, violences conjugales) (103 k€, 20 hommes et 80 femmes visés).

- Des jeunes en situation de handicap, avec le projet « Accompagnement socioprofessionnel des jeunes NEET en situation de handicap » de l'association ADRH avec pour objectif d'animer un réseau entre les acteurs du champ du handicap et de l'insertion des jeunes (123 k€, 36 participants visés) ;
- Les jeunes en situation d'hébergement difficile, avec le projet de l'association FARE qui propose un dispositif d'accompagnement de jeunes NEET habitant en CHRS vers des chantiers d'adaptation à l'emploi (55 k€, 30 participants visés) ;
- Et enfin, des jeunes décrocheurs avec le projet du GIP Formavie de plateforme de lutte contre le décrochage scolaire (516 k€, 1 200 participants visés).

Par ailleurs, un certain nombre d'actions ont une dimension très locale (même si rien ne les empêche d'accueillir des jeunes venant de plus loin) : c'est le cas avec les projets portés par des antennes des ML, à Castelnaudary (206 k€, 160 jeunes visés) ou à Villeneuve-Les-Avignon (230 k€, 260 jeunes visés).

Dans certains cas, enfin, une entrée spécifique est employée :

- Sportive : « Jeunes, sport et emploi » porté par l'association FACE HÉRAULT (170 k€) ou encore le dispositif d'accompagnement porté par l'Institut de Ressources en Psychologie du Sport — IREPS (307 k€, 160 jeunes visés). De même, l'association Animation Sport Emploi 66 a été retenue pour un chantier citoyen autour du milieu professionnel de l'animation et du sport visant à aider les jeunes NEET à développer leur projet professionnel et intégrer une formation qualifiante (29 k€, 10 jeunes visés).
- Culturelle : « Solidarnet », un dispositif pour lutter contre les fractures culturelles et territoriales grâce au numérique (79 k€, 60 jeunes visés) ou « Les coulisses solidaires » d'Uni'Sons (206 k€, 60 jeunes) qui a pour objectif de repérer et d'accompagner les jeunes et leur permettre des mises en situation professionnelles dans le domaine artistique et culturel ;
- Métier : le projet « FOCALÉ » (association AMI) qui sensibilise aux métiers de la sécurité et de la prévention (170 k€, 30 jeunes visés).

La frontière entre l'accompagnement et les formations pré-qualifiantes est parfois difficile à tracer. Ainsi, les actions suivantes ont-elles également été financées par la DIRECCTE :

- deux actions de la ML de La Petite Camargue : une « Plateforme d'accueil du public » et un « dispositif de soutien emploi-formation » (0,34 M€, 212 jeunes visés) ;
- des « démarches mini-entreprise » portées par les 3 GRETA du département (formation continue d'adultes, au total 0,34 M€, 120 jeunes visés sur 2 des 3 actions, pour la 3^e : NC).

FORMATION

Concernant la formation et l'insertion des jeunes NEET, le principal financement est celui de la Région, « le Programme Régional Qualifiant » (PRQ) (18,8 M€ cumulés, soit 68 % de l'enveloppe globale et 500 participants ciblés en 2016). Ensuite ce sont les 2 dispositifs Régionaux¹² « Cap Métiers » (en 2015 et 2016, 12,1 M€ ; 5 053 jeunes visés) et « Cap Avenir » (en 2015 et 2016, 11,9 M€ et 4 194 jeunes visés).

Dans une logique de parcours, CAP Avenir vise à consolider les connaissances de base et valider un projet professionnel, tandis que CAP Métier^j a pour objectif de consolider le projet professionnel et d'obtenir les premières compétences nécessaires.

La Région a également utilisé ses crédits IEJ pour financer 8 E2C en 2015 pour un montant total de 1,8 M€ et en 2016 une 9^e en plus des 8 précédentes, celle de Lunel (34) pour un montant total de 2,1 M€. Le nombre de participants visés s'élevait pour ces deux années à 468 et 391 jeunes, soit un total de 859 jeunes.

Mise en œuvre des actions

Au total, après la phase d'instruction, seulement deux projets conventionnés ont été déprogrammés en Languedoc-Roussillon, 61 ont donné lieu à un bilan. De nombreux projets ont évolué au fil de leur mise en œuvre lorsque les porteurs se sont retrouvés face à des situations inattendues. Les principaux aspects ayant justifié ces changements sont présentés ci-dessous.

L'ACCÈS AUX JEUNES NEET

Pour les dispositifs financés par la DIRECCTE, l'accès aux jeunes NEET est le premier enjeu auquel les structures font face. Beaucoup avaient prévu de faire appel aux missions locales mais ce canal s'est rapidement avéré inopérant, dès lors que ces structures ont eu leurs propres dispositifs (GJ ou IEJ déconcentré), vers lesquels elles ont orienté leurs jeunes à défaut de les orienter vers d'autres dispositifs. Les missions locales font également face à cette difficulté, par exemple la MLJ Rhône et Argence note l'importance d'une phase spécifique de repérage en amont de l'action d'accompagnement à laquelle des moyens adaptés doivent être alloués.

Par ailleurs, les dispositifs régionaux et notamment les E2C ont aussi été en concurrence sur certains territoires avec la Garantie jeunes qui ciblait des publics similaires. Cette situation a été particulièrement ressentie dans l'Aude, territoire d'expérimentation de la GJ, où l'E2C a connu une baisse importante de ses entrées. De la même manière, le pourcentage de jeunes dans les dispositifs financés par la Région a aussi diminué, selon cette dernière, du fait de cette concurrence. Ainsi, alors que CAP Avenir comprenait 55 % de jeunes en 2015, il n'en comprend plus que 35 % aujourd'hui.

¹² Ces deux dispositifs font l'objet d'une étude particulière dans le cadre du lot 4 de cette évaluation.

ADAPTATION AU PROFIL DES NEET

Contrairement à d'autres régions, la question de l'adaptation en cours de mise en œuvre au profil des publics apparaît moins prégnante en Languedoc-Roussillon.

Un des rares exemples concerne la ML d'insertion Centre Hérault. Celle-ci avait prévu de travailler autour d'actions d'accompagnement en groupe mais indique que cela n'a pas été possible dans la pratique. Le projet a donc été redessiné autour de l'accompagnement individuel qui permettait de mieux s'adapter au fait que des jeunes entraient et d'autres sortaient du dispositif au fil de l'eau.

UNE LENTE MONTÉE EN PUISSANCE

Du côté des projets financés par la DIRECCTE, la mise en œuvre des opérations a pris un certain temps de démarrage. Sur les 61 opérations, seulement 3 ont commencé en 2014, du fait du temps de mise en œuvre des acteurs. Les dispositifs ont difficilement, dans les débuts de leur mise en œuvre, atteint les objectifs initiaux de mobilisation des jeunes. Le deuxième appel à projets étalé sur plusieurs années a permis aux acteurs de proposer des volumétries plus réalistes et d'étaler la programmation sur 2 ans.

L'appel à projets relatif au repérage des jeunes a également connu une lente montée en puissance des dispositifs du fait de la nouveauté de ces actions et de la difficulté de statuer sur l'éligibilité du jeune qui «entre» véritablement dans un dispositif d'insertion.

Apport des actions pour les porteurs

L'apport du projet (au-delà de ceux pour les jeunes, abordés dans la partie suivante) n'est pas abordé dans les bilans des opérations mais quelques éléments ont été relayés par la Région à propos des opérateurs de ses actions dans le cadre du dispositif Cap avenir / Cap métier ainsi que par la ML ayant reçu le financement le plus important par la DIRECCTE :

- La concentration des crédits sur les actions a permis de tester ce qu'il était possible de faire avec le maximum d'encadrement et d'enrichir ensuite les pratiques avec ce qui avait le mieux fonctionné ;
- La nouvelle gouvernance mise en place entre les opérateurs et notamment le regroupement des organismes de formation entre eux afin de confronter les jeunes systématiquement à des plateaux techniques a aidé les opérateurs à mieux et plus rapidement cerner les freins périphériques rencontrés par ces jeunes ;
- La capitalisation sur les manières d'atteindre ces publics et de les maintenir dans les dispositifs a été favorisée par l'organisation par la Région de journées de regroupement de formateurs sur l'échange de bonnes pratiques autour des publics les plus précaires.

2.2 L'IEJ a-t-elle contribué à faire évoluer les pratiques des acteurs de l'insertion ?

Nous revenons ici sur les différentes façons dont l'IEJ pouvait interagir avec les pratiques des acteurs et les faire évoluer.

Quels sont les apports de l'IEJ aux dispositifs existants ?

En Languedoc-Roussillon, l'IEJ a été principalement conçu par la Région comme un « levier d'optimisation » de ses dispositifs existants.

En termes quantitatifs, l'IEJ a été une opportunité pour généraliser les dispositifs et ouvrir plus de places. C'est particulièrement visible avec « Cap Avenir » et « Cap Métiers » qui proposent environ 10 000 places sur 2015-2016, et dans une moindre mesure avec l'ouverture de la nouvelle ER2C de Lunel, ouverte en 2016, et qui a immédiatement bénéficié du financement de l'IEJ.

Cela se retrouve aussi en termes de renforcement de l'accompagnement et plus largement des moyens qui peuvent être affectés aux jeunes. C'est en particulier, selon nos interlocuteurs, la concentration de l'IEJ sur les actions dédiées aux jeunes et non liées à l'organisation qui a permis un saut qualitatif, se mesurant notamment par l'évolution du coût moyen horaire de ces dispositifs et l'augmentation du nombre de places proposé par ces dispositifs. À titre d'exemple, alors que l'ancien dispositif clé régional (actions préparatoires à l'insertion, ou API) avait un coût moyen horaire de formation en centre de 5,89 €, l'IEJ a permis de le faire évoluer en 2015 à un coût moyen horaire de 6,32 € pour Cap Avenir et 7,80 € pour Cap métiers en formation en centre. De même, le financement des E2C par l'IEJ a aussi permis un saut qualitatif en donnant les moyens d'explorer de nouveaux champs pédagogiques passant notamment par des activités support comme le théâtre ou le travail sur des outils radio.

Du côté de la DIRECCTE, les missions locales ont surtout mis en place des actions de repérage (c'est le cas de 20 d'entre elles) qui complètent leurs actions sur l'amont et signalent également un changement plus large de pratique des ML vers l'activation de l'accompagnement. Quelques-unes ont également complété leur palette d'accompagnements avec des actions nouvelles, comme des rencontres sportives entre les entreprises et les jeunes (Mission locale du Biterrois). Cependant, dans la plupart des cas, les projets qu'elles mettent en place sont surtout de l'accompagnement renforcé en direction des NEET qui permettent d'augmenter le taux d'encadrement des jeunes (moins de jeunes par référent).

En quoi les modalités de l'IEJ changent-elles les pratiques des acteurs ?

Viennent ensuite des dispositifs ou des acteurs nouveaux sur ce champ, essentiellement sur l'enveloppe de la DIRECCTE.

LA CAPACITÉ À ATTIRER DE NOUVEAUX ACTEURS

La DIRECCTE a choisi de cibler les NEET les plus précaires et s'est appuyée sur l'expertise de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour identifier de nouveaux porteurs de projets et notamment les associations de proximité, sur des actions mêlant insertion sociale et professionnelle.

Il s'agit notamment d'associations dans le domaine du sport ou dans le monde culturel, ainsi que d'une association luttant contre la fracture numérique. Les GRETA ont également répondu à l'appel. Cependant, l'IEJ en LR s'appuie essentiellement sur des porteurs existants en nombre et en volume.

A priori, 13 opérateurs (dont 2 ML) ont eu recours pour la première fois aux fonds européens à cette occasion¹³

DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN DIRECTION DES NEET

Les appels à projets de la DIRECCTE ont stimulé le développement de projets en direction des NEET les plus précaires, en particulier sous l'angle du repérage. Ce sont notamment, mais pas uniquement, les structures locales ou les associations sportives mentionnées ci-dessus qui ont présenté ces projets.

Certains projets ont également pu profiter de l'opportunité pour se déployer avec l'IEJ. C'est le cas par exemple des projets de « mini-entreprises » portés par les GRETA du territoire. Ces projets s'inspirent du dispositif « entreprendre pour apprendre », destiné principalement aux collégiens, et visent à impulser des démarches similaires dans le champ de la formation continue pour un public de jeunes NEET. Des tentatives avaient déjà été amorcées avant l'IEJ, mais n'avaient pas pu essaimer en raison de contraintes financières.

Concernant le type de public touché, certains opérateurs font plutôt le retour de difficultés à impliquer un public de jeunes femmes, c'est le cas du projet porté par l'association NOUAS, qui a essentiellement fait du repérage dans des quartiers populaires, et indique un contact plus difficile avec les jeunes filles. Deux projets portés par le Centre d'information sur les droits des Femmes et des Familles prévoient toutefois de cibler en priorité le public féminin afin de « participer à compenser les difficultés spécifiques des femmes ». 9 projets précisent qu'ils mettront en place une action de sensibilisation à l'égalité femme-homme auprès du personnel (en amont) et des jeunes touchés via le projet. Cependant, aucun projet n'a visé spécifiquement les femmes dans la programmation.

FORMULATION DES PROJETS COMPATIBLE AVEC L'IEJ

En LR, la DIRECCTE a permis aux porteurs de bénéficier d'un accompagnement à la rédaction par un cabinet spécialisé. Dès lors, même les petits porteurs nouveaux ont pu proposer un projet acceptable, non seulement sur le fond, mais aussi en regard des

¹³ Sur la base d'un croisement entre Présage et MDFSE.

critères formels de l'IEJ et des attentes spécifiques de la DIRECCTE (en termes de public ciblé et d'approche déployée). Nous n'avons pas d'indice tendant à montrer que cet accompagnement a changé le fond des projets, mais il a en revanche permis à la DIRECCTE de faire un choix en opportunité, et pas uniquement fondé sur la recevabilité.

L'IEJ favorise-t-elle l'innovation dans les projets d'accompagnement des NEET ?

Côté Région, la programmation permet de généraliser les innovations générées par l'expérimentation ou de développer de nouveaux outils au sein des ER2C (radio, TV, etc.).

La programmation côté DIRECCTE comprend un certain nombre de dispositifs qui permettent de varier les angles d'approche des jeunes NEET (sport, culture, création de mini-entreprises), beaucoup moins dans les publics visés. A priori, c'est d'abord par le choix d'acteurs nouveaux qu'opère cette innovation (voir ci-dessus).

Encadré 2 : Focus sur les projets « Mini-entreprise » du GRETA de Montpellier et DynaNit de l'ICAM de Toulouse^k

i) Le projet Mini-entreprise

Le projet d'accompagnement à travers une démarche de mini-entreprise est porté par le GRETA de Montpellier Littoral. Relancé en 2014-2015 à la suite d'une initiative interne, ce projet fait simuler une création et une gestion d'entreprise par les participants répartis en groupe. Cette simulation s'étend de l'idéation du produit (ou service) jusqu'à son prototypage, sa mise en production et sa vente. Le projet doit permettre aux jeunes de :

- Développer des compétences socioprofessionnelles ;
- Se remobiliser et développer un esprit d'entreprise ;
- Construire un projet professionnel.

La mini-entreprise ne représente pas une innovation en soi : il est possible de trouver trace de ce dispositif dès 1918 aux États-Unis, ainsi qu'en France dans le dispositif Entreprendre pour apprendre développé pour les élèves de 8 à 25 ans en accord avec l'éducation nationale et le ministère de l'industrie. L'innovation réside en revanche dans l'adaptation de ce projet à un public NEET.

Le projet du GRETA de Montpellier s'est déroulé en deux vagues comptant respectivement 18 et 23 participants, soit en dessous de la cible prévue par vague (environ 40 participants).

Si les participants expriment une grande satisfaction après leur participation au projet, aucun des jeunes interrogés n'attribue leur suite de parcours à leur participation à ce projet. En effet, les publics accueillis se sont révélés déjà engagés dans un parcours d'insertion et certains d'entre eux étaient en attente de réponse pour des formations (notamment en apprentissage). Pour ces participants, le projet a servi de sas contre la démobilité plus que comme un véritable tremplin vers l'insertion. Par conséquent, le repérage préalable a été mis en cause comme peu adapté à l'identification de NEET plus éloignés de l'emploi et qui auraient pu être soutenus par le dispositif.

Pour conclure, il convient de souligner néanmoins que les participants évoquent avoir retiré des bénéfices de leur participation, mais pas ceux qu'ils attendaient (dont des contacts avec des entreprises comme lien tissé vers l'emploi).

ii) Le projet DynaNit

Le dispositif « DynaNit » est porté par l'École de Production de l'ICAM. L'École de production, au statut associatif, a été créée en 2001 à Toulouse, dans l'enceinte de l'ICAM (Institut Catholique des Arts et Métiers), une école d'ingénieurs. L'objectif initial des écoles de production, dont le modèle a été reproduit ailleurs en France, était de former des ouvriers. L'école de production de Toulouse a été la première à viser spécifiquement des « publics fragiles ».

DynaNit forme les jeunes NEET à la production industrielle pendant 2 ans, sur un rythme de 35h par semaine dont 24 au moins sont passées en atelier sur de véritables commandes. En parallèle de ce travail de formation, les jeunes sont accompagnés afin de lever leurs principaux freins sociaux. En fin de parcours, DynaNit mène à l'obtention d'un CAP.

DynaNit a reçu un financement IEJ de 75 000 euros par an en 2015 et 2016. Le projet ayant un coût total de 900 000 euros par an, l'IEJ y a contribué dans la mesure de 8% par an.

Si ce projet est considéré et reconnu comme innovant et particulièrement efficace (il a reçu de nombreux prix récompensant des actions sociales innovantes), l'IEJ n'est pas à l'origine dans ce caractère innovant. Selon la monographie consacrée au projet, le financement IEJ a surtout permis de pérenniser ou d'améliorer certaines actions et d'investir dans le repérage.

L'IEJ a-t-elle changé la manière de voir des porteurs de projet ?

Il n'y a que très peu d'indices que l'IEJ ait pu changer leur manière de considérer les jeunes ou les façons de les ramener vers l'emploi en LR.

De fait, le financement renforce d'abord des acteurs déjà actifs tels que les E2C, les ML et les OF impliqués dans Cap Avenir et Cap Métiers. De leur point de vue, les actions se sont déroulées comme prévu, difficultés d'accès incluses. Il est vrai aussi que pour Cap Avenir et Cap Métiers, les publics NEET étaient mélangés aux autres.

Cependant, même chez les nouveaux porteurs, nous n'avons pas trouvé d'éléments d'étonnement ou d'adaptation vis-à-vis des publics. 6 porteurs ont certes fait part de nouveaux recrutements permis par le financement IEJ, mais n'ont pas mis en avant de changement dans leur vision pour autant. Il est possible que ce soit dû au fait que ces nouveaux porteurs soient issus en partie du travail social et connaissent déjà le public.

En quoi les modalités gestionnaires de l'IEJ ont-elles influé sur les pratiques ?

Du côté régional, la programmation rapide, couplée à la communication tardive de la DGEFP autour des exigences liées aux justificatifs du statut de NEET a engendré un retrait d'un nombre conséquent de bénéficiaires, faute de pouvoir produire les pièces requises. Comme indiqué précédemment, la Région connaît des difficultés de justification pour 6 500 bénéficiaires, et plus de 1 000 ont dû être retirés à cette étape.

Du côté DIRECCTE, la programmation plus tardive a permis de limiter ces situations. Néanmoins l'impossibilité d'inclure dans les premiers appels à projets les obligations de gestion requises auprès des porteurs (parce qu'elles étaient inconnues) a aussi

donné lieu à des difficultés, notamment pour les petits porteurs, de justification a posteriori du statut de NEET des jeunes accompagnés.

En quoi l'IEJ amène-t-elle les acteurs de l'emploi à mieux travailler ensemble ?

Du côté de la Région, une nouvelle gouvernance s'est mise en place, mais celle-ci n'est pas liée à l'IEJ. Avant la fusion, on dénombrait 7 comités locaux de suivi en Languedoc-Roussillon, puis 13 actuellement à l'échelle de l'Occitanie. Ces comités regroupent les services de la Région, les organismes de formation et les prescripteurs et permettent d'aborder les dossiers en cours et les personnes en faisant partie.

Au niveau des porteurs financés par la DIRECCTE, nous n'avons pas connaissance d'échanges institutionnalisés organisés par les acteurs eux-mêmes ou par l'administration. Néanmoins, le travail mené pour inclure du repérage dans les actions s'est traduit par de nombreux partenariats : ainsi, une vingtaine de projets soutenus fait état d'actions de repérage en collaboration avec des partenaires, tels que des associations, des missions locales ou encore des agences de Pôle Emploi.

Principaux enseignements sur les actions menées :

10. 61 interventions ont été soutenues, dont les structures de l'action sociale et de l'insertion sont les principales bénéficiaires. Il s'agit principalement d'acteurs locaux de la région Languedoc-Roussillon. Concernant l'ensemble des financements IEJ, 73,7 % des montants sont consacrés à la formation (Région, hors AP), 22 % des montants relèvent de l'accompagnement et 4,3 % des montants du repérage.
11. Une grande part des actions conduites par la Région (PRF et dispositifs Cap Avenir et Cap métiers) était déjà existantes. En revanche, les actions de repérage et d'accompagnement financées par la DIRECCTE étaient plutôt nouvelles, soit portées par des acteurs nouveaux, soit pour compléter l'action de porteurs existants tels que les ML.
12. Le repérage fait l'objet de quelques actions spécifiques, mais il est souvent intégré aux actions d'accompagnement ou de formation.

... sur les contributions de l'IEJ :

13. L'IEJ a permis de renforcer le dispositif régional existant de formation-insertion (E2C, Cap Avenir, Cap Métiers) tant en nombre de jeunes visés que d'accompagnement.
14. Les ML soutenues ont pu développer des actions de repérage et renforcer leur accompagnement de jeunes NEET.
15. L'IEJ a été une opportunité pour la DIRECCTE d'élargir son vivier de partenaires à des acteurs du champ social, en relation avec les jeunes NEET les plus éloignés de l'emploi
16. Le fait de travailler sur le repérage a favorisé les collaborations nouvelles entre acteurs locaux.
17. En revanche, l'innovation de certaines actions telles que DynaNit n'est pas à imputer à l'IEJ, qui a renforcé ces initiatives sans les susciter.

3. L'IMPACT DE L'IEJ SUR L'INSERTION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI

Cette partie apporte des éléments pour répondre à la question 3 : Dans quels cas et pour quels publics les actions menées dans le cadre de l'IEJ ont-elles le mieux favorisé l'insertion durable des jeunes dans l'emploi ?

3.1. Comment évolue la situation de l'emploi des jeunes en Languedoc-Roussillon ?

En Languedoc-Roussillon, et sur la période, la proportion de NEET a fluctué durant la période de mise en œuvre de l'IEJ : 13,2 % de la population régionale en 2014, 16,6 % en 2015, 12,7% en 2016 et 13,5 % fin 2017¹⁴. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits à Pôle emploi (catégories A, B, C) est globalement passé de 43 817 (Décembre 2014) à 42 423 (T4 2017), avec chaque année de faibles variations.

Au niveau régional, le taux de chômage des jeunes est passé de 31,2 % à 26,4 %, après s'être élevé à 32,2 % en 2016.

3.2. Qui sont les jeunes entrés dans les dispositifs ?

En Languedoc-Roussillon, 7 216 jeunes sont entrés dans des dispositifs soutenus par la DIRECCTE, et 10 087 par les dispositifs de la Région¹⁵ (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous). L'objectif initial a été atteint à 101 %. Par ailleurs, 19 318 jeunes sont passés par les dispositifs nationaux, et en particulier l'AIJ (10 867 jeunes) et la Garantie jeunes (7 465 jeunes)¹⁶. Au final, sur l'ensemble de la période, 36 621 jeunes en Languedoc-Roussillon ont bénéficié des dispositifs financés par l'IEJ, à comparer aux 42 000 NEET annuels du territoire¹⁷.

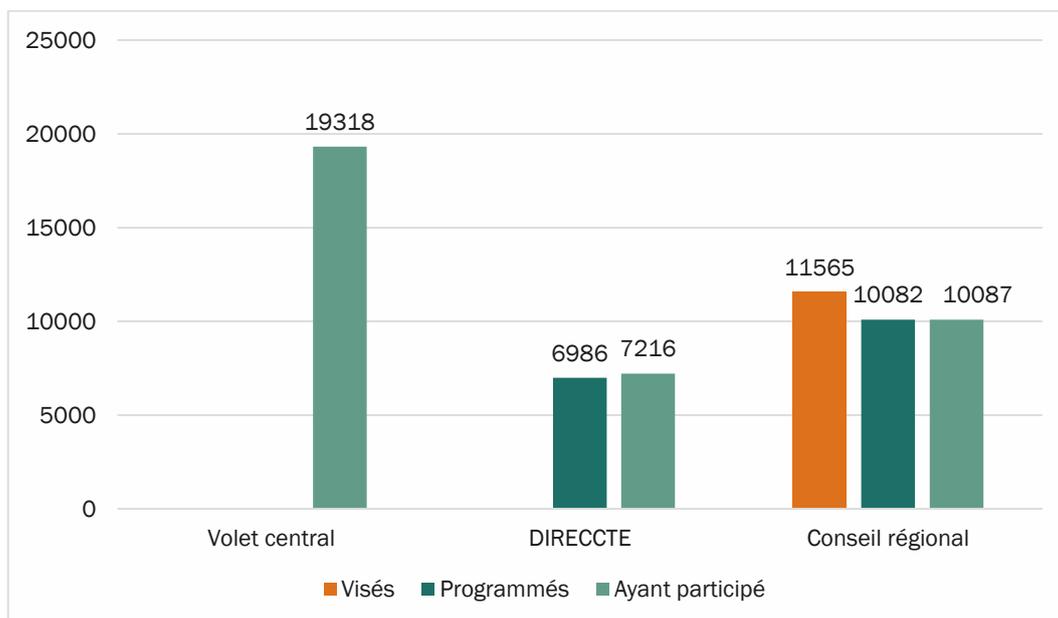
¹⁴ Données Eurostat. <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/submitViewTableAction.do>. Le chiffre n'est pas disponible à l'échelle départementale.

¹⁵ Chiffres au 30 avril 2018. Les structures ayant jusque fin juin 2018 pour fournir leur bilan final, il est possible que le chiffre final varie légèrement à la hausse.

¹⁶ Note de calcul : lorsque l'adresse du jeune n'était pas disponible, nous avons utilisé l'adresse de la structure.

¹⁷ Note de calcul : nous avons utilisé le taux moyen de NEET sur les 4 ans (10,95 %) multiplié par l'estimation de la population des 15-24 ans sur le territoire. L'évaluation de 2015 évoque un nombre de 41 800 NEET en 2014.

Figure 4 : Participation des jeunes dans les dispositifs^{l,m}



En termes d'âge et de sexe, les jeunes ayant bénéficié d'actions soutenues par la DIRECCTE et du volet central sont en moyenne plus des hommes et plus âgés que ceux entrés dans les opérations mises en œuvre par la région (tableau 8 ci-dessous). Les profils des jeunes diffèrent cependant au regard du niveau de formation (20 % des jeunes sur le volet central sont bac+2 et au-delà contre 2 % côté Région), et en termes de profil socio-économique, avec des jeunes dans une situation a priori plus éloignés de l'emploi côté DIRECCTE (28,3 % d'inactifs contre 9,2 % sur le volet central). Ils diffèrent également concernant la localisation géographique, aucun jeune originaire¹⁸ de la Lozère n'ayant bénéficié d'un dispositif financé par l'IEJ du côté DIRECCTE, ce département étant sous-représenté dans les volets central et régional¹⁹. La majorité des jeunes bénéficiaires sont originaires de l'Hérault.

Tableau 7 : Les jeunes à l'entrée dans les dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région
Sexe	F : 47 % - H : 53 %	F : 45,9 % - H : 54,1 %	F : 49 % - H : 51 %
Âge moyen	21 ans	20 ans	19 ans

¹⁸ Cela peut s'expliquer par l'absence de dispositifs financés en Lozère (cf. Q.2), et ce malgré l'existence de dispositifs régionaux.

¹⁹ Selon les chiffres de l'INSEE, la répartition des 15-24 ans de LR dans les 5 départements se fait de la façon suivante : CG11 : 11,3% des 15-24 ans du LR, CG30 : 25,2%, CG34 : 46 %, CG 48 : 2,4%, CG66 : 15,1 %.

<i>Localisation</i>	11 : 15,9% 30 : 24,6% 34 : 42,1% 48 : 1,7 % 66 : 15,8 %	11 ²⁰ : 12 % 30 : 33 % 34 : 53 % 48 : 0 % 66 : 2%	11 ²¹ : 11 % 30 : 22% 34 : 44 % 48 : 1 % 66 : 21%
<i>Niveau de formation</i>	≤ Brevet ou moins : 47,4 % ≥ Bac +2 : 19,7 %	≤ Brevet ou moins : 58,9 % ≥ Bac +2 : 8 %	≤ Brevet : 79% ≥ Bac +2 : 2%
<i>Ménage où pers. n'est en emploi</i>	30,4 %	27,3%	26%
<i>Situation à l'entrée</i>	Actifs : 90,8 % Inactifs : 9,2 %	Actifs : 71,7 % Inactifs : 28,3 %	Actifs : 100 % ²²

Eu égard aux actions qu'ils ont suivies, 58,29 % des jeunes ont été impliqués dans les actions de formation et 41,71 % dans les actions d'accompagnement et de repérage²³. Les situations sont assez différentes en termes de statut en sortie (Tableau 8 ci-dessous).

Il semble y avoir eu peu de parcours au sein des dispositifs de la DIRECCTE : moins de 6 % des jeunes ont bénéficiés de plusieurs dispositifs financés par l'IEJ, contrairement aux dispositifs financés par la Région où 14 % des jeunes sont passés par plusieurs dispositifs (dont la moitié a été bénéficiaire à la fois de Cap Avenir et de Cap métiers). À noter pour les jeunes entrés dans des dispositifs IEJ de la Région qu'ils sont également 18 %²⁴ à avoir obtenu une qualification en sortie.

In fine, à la sortie du dispositif, le statut de NEET est le plus courant (entre 40 et 57,3%), vient ensuite l'accès à un emploi (entre 28,8 et 36,1%), excepté pour les jeunes entrés dans les dispositifs régionaux qui sont plus nombreux à être dans un parcours de formation (29%) qu'en emploi (14,78%) au sortir du dispositif.

²⁰ Sur 6 202 réponses disponibles, soit 85,9 % des bénéficiaires.

²¹ Sur 8505 réponses disponibles, soit 84 % des bénéficiaires

²² Dans les données disponibles, l'ensemble des participants sont tous qualifiés « en recherche d'emploi » avant leur entrée dans les dispositifs.

²³ Sachant que 19 % des dispositifs soutenus par la DIRECCTE contiennent au moins une action de repérage.

²⁴ Sur 7 865 réponses disponibles (l'information est donc disponible pour 77% des bénéficiaires).

Tableau 8 : Les jeunes au sein des dispositifs

	Volet central	DIRECCTE	Région
<i>Temps moyen</i>	6 à 7 mois	4 à 5 mois	Entre 3 et 4 mois
<i>Départ avant terme brut – net²⁵</i>	42,7 % - 26,9 % (sur 90,1% des réponses)	35,3% - 19,4 % (sur 94,9 %)	21 % (sur 85% des réponses)
<i>Statut en sortie (moyenne nat.)</i>	NEET : 57,3 % (59 %) Form : 6,6 % (6 %) Emploi : 36,1 % (35 %)	NEET : 51,8 % (55 %) Form : 19,4 % (12 %) Emploi : 28,8 % (33 %)	NEET ²⁶ : 40 % Formation : 29 % Emploi : 14,78 %
<i>% d'inactifs en sortie qui l'étaient à l'entrée</i>	14% F : 13,6 % - H : 14,2 %	45 % F : 46,4 % - H : 44,3%	0 % ²⁷

La Figure 5 ci-dessous précise le statut des jeunes à la sortie, qui ne préjuge pas cependant de la situation des jeunes à plus long terme. Les résultats de l'enquête réalisée par la Région montrent que, si le taux d'emploi à 6 mois ne progresse pas à la sortie et reste à 15 %, les valeurs à 6 mois de la sortie sont en hausse. Ainsi, le taux de jeunes se déclarant en emploi 6 mois après leur sortie augmente pour atteindre 28 %, tandis que la proportion de répondants se déclarant en formation²⁸ passe de 29% à 36,6%. Parmi les 64 % de jeunes NEET, un tiers soit environ 20 % du total se déclare en recherche active d'emploi, toujours selon la même enquête.

Pour le volet central, faute de chiffres, nous pouvons considérer l'enquête à 6 mois de 2018 au niveau du PON, qui montre que 52 % des participants sont en emploi et 16 % sont en formation, soit respectivement +16 points et +10 points par rapport aux taux en sortie immédiate.

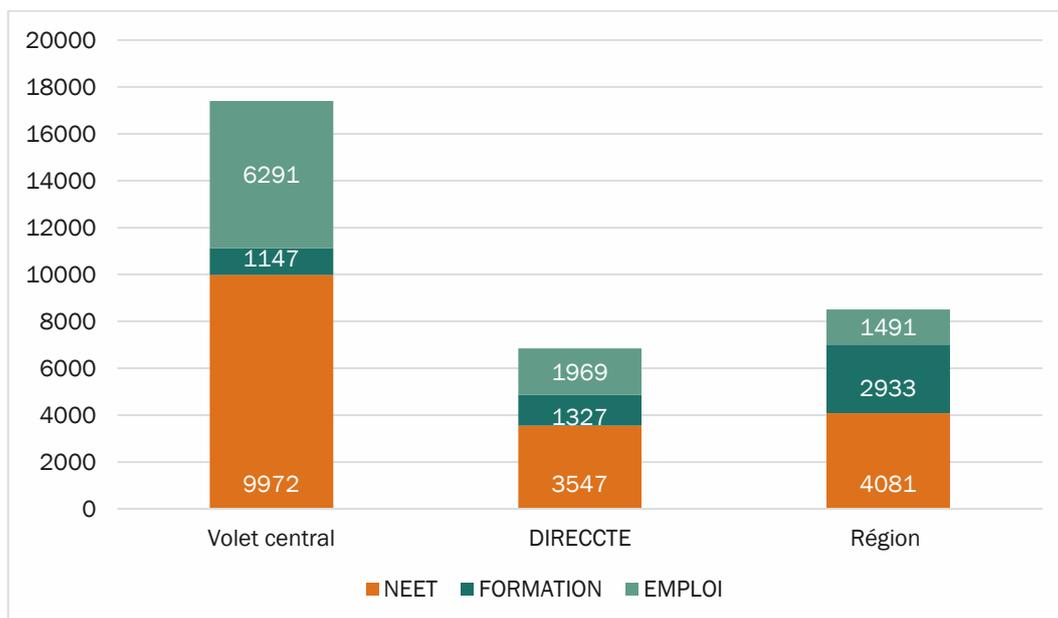
²⁵ Net : Hors retour à l'emploi, formation, stage.

²⁶ 7014 réponses disponibles, soit 70 % des bénéficiaires.

²⁷ Ce taux est la conséquence du choix de qualifier « en recherche d'emploi » tout jeune rentrant dans les dispositifs régionaux. Voir note 22.

²⁸ Il s'agit des jeunes étant en formation qualifiante ou non, apprentissage ou contrat professionnel.

Figure 5 : Statut des jeunes à la sortie²⁹



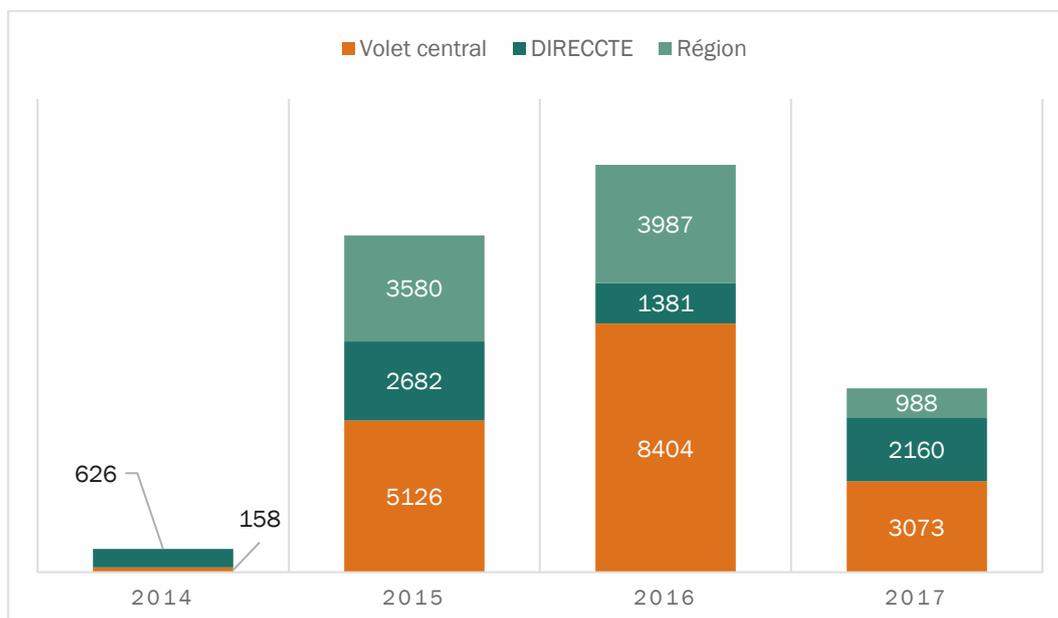
Pour référence, le nombre de jeunes NEET en Languedoc Roussillon est estimé à 42 000 jeunes, mais il s'agit de la situation à un instant t, certains peuvent aussi sortir du statut NEET et qui recouvre des situations très différentes.

Il apparaît que l'ensemble des dispositifs a pris de l'ampleur en 2015 et 2016, concentrant 78 % des sorties ces année-là. Cela signifie que la meilleure année (2016), le dispositif a au total concerné 33 % des NEET du territoire, et potentiellement contribué à amener 15 % de ces NEET vers la formation ou l'emploi³⁰.

²⁹ 91,1 % des bénéficiaires des projets du volet central ont répondu, 94,7 % des bénéficiaires des projets du volet DIRECCTE ont répondu et 84,3 % des bénéficiaires des dispositifs régionaux.

³⁰ Sur la base d'un flux annuel de 42 000 jeunes et du plus grand nombre de sorties sur une année.

Figure 6 : Nombre de sorties des dispositifs par année



3.3. En quoi l'IEJ a-t-elle contribué aux parcours des jeunes impliqués vers l'emploi ou la formation ?

Il s'agit ici de prendre en considération comment les contributions de l'IEJ à l'évolution des politiques menées et des actions mises en place affectent in fine les jeunes concernés. Dans cette partie, nous nous concentrons de nouveau sur le volet régional et déconcentré de l'IEJ.

L'IEJ a-t-elle permis de toucher un public de jeunes différent ?

Une part significative des dispositifs financés en Languedoc-Roussillon n'ont pas ou peu changé leur ciblage de jeunes à l'occasion de la mise en œuvre de l'IEJ, notamment car les dispositifs financés existaient déjà et ciblaient déjà des publics éloignés de l'emploi (Cap Avenir, Cap Métiers, les Écoles de la 2^e chance). Côté DIRECCTE, les dispositifs portés par de nouveaux porteurs visaient 1 911 jeunes et ont réussi à en accompagner 1 545, soit 81 % de l'objectif. Cela représente 21 % des jeunes touchés par les actions financées par l'IEJ côté DIRECCTE. Les projets de l'association NOUAS touchent à eux seuls 562 jeunes entre 2015 et 2017, en particulier des « décrocheurs » des dispositifs d'accompagnements classiques (non renforcés), des décrocheurs scolaires, des jeunes en difficulté avec la maîtrise des savoirs de base et des jeunes sous main de justice.

Les actions ciblées ont elles aussi plutôt bien réussi à trouver leur public, qu'il s'agisse des habitants des QPV et des femmes victimes de violence, des jeunes en situation de handicap ou des jeunes en situation d'hébergement difficile : les projets concernés ont tous dépassé leur objectif de jeunes à accompagner.

L'IEJ a-t-elle permis d'accompagner les jeunes différemment vers l'emploi ou la formation ?

Côté Région, les modalités des dispositifs ne semblent pas avoir changé avec l'IEJ. L'ouverture d'une nouvelle E2C à Lunel peut avoir cependant donné accès aux jeunes concernés à ce type d'accompagnement.

Par ailleurs, la quasi-totalité des jeunes, côté DIRECCTE, peuvent avoir été concernés par des changements de modalités d'actions, qu'il s'agisse de renforcement de l'accompagnement (74% des jeunes pour les actions des ML et des Greta) ou d'actions nouvelles ou innovantes ou appliquées à des publics nouveaux (21 % des jeunes concernés). Reste le sujet du décrochage scolaire : le projet du GIP Formavie permettait de poursuivre le repérage avec un accompagnement, mais il a eu du mal à trouver son public (404 participants contre 1 200 visés). Ce problème de recrutement s'explique notamment par le côté volatile du public NEET et la difficulté pour les porteurs de récolter les pièces justificatives (justificatifs d'identité et de domicile).

In fine, en l'absence d'évaluation systématique des projets, il est difficile de dire en quoi ces modalités d'accompagnement, décrites dans la partie précédente, sont plus ou moins efficaces pour aider les jeunes à trouver un emploi ou une formation. Les statuts en sortie du volet central (42,7 % de sortie positive) et du volet régional (43,8 %) sont comparables, tandis que le volet déconcentré, avec son soutien aux ML et aux actions nouvelles, ont un taux supérieur (48,2 %). Plus de NEET ont cependant trouvé un emploi plutôt qu'une formation à l'issue des dispositifs du volet central : 6,6 % en formation et 36,1 % en emploi. Par ailleurs, la situation à la sortie ne préjuge pas d'un accès à l'emploi ou à la formation dans les mois suivants la sortie des dispositifs.

Principaux enseignements sur les jeunes impliqués :

18. 36 621 jeunes entrés dans les dispositifs financés par de l'IEJ en Languedoc Roussillon, soit pour les volets régional et déconcentré, 101% de l'objectif initial.
19. À la sortie des dispositifs, la majorité des jeunes sont encore en situation de NEET, mais cela ne préjuge pas de leur accès à l'emploi ou à la formation quelques mois après.
20. La meilleure année (2016), le dispositif a concerné 33 % des NEET de Languedoc Roussillon et a potentiellement contribué à en amener 14 % vers la formation ou l'emploi (éventuellement plus à plus long terme).

... sur les contributions de l'IEJ :

21. L'IEJ a potentiellement permis de toucher un public différent via les opérateurs choisis côté DIRECCTE plutôt que côté Région, mais dans une proportion limitée.
22. Le public touché par le volet central comprend une plus forte proportion de diplômés, qui sont inéligibles aux dispositifs classiques fondés sur l'absence de qualification. En revanche, les inactifs (inéligibles aux dispositifs conçus pour les demandeurs d'emploi) sont plus nombreux dans les dispositifs soutenus par la DIRECCTE.

23. L'ouverture à des actions nouvelles dans le cadre de la mise en œuvre de l'IEJ par la DIRECTE a aussi permis de toucher plus fortement certains publics spécifiques tels que les femmes faisant face à des discriminations de genre, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de précarité.
24. Les actions nouvelles côté DIRECCTE ont permis d'accompagner différemment les jeunes. Sans pouvoir se prononcer sur l'efficacité de ces dispositifs, on peut constater qu'elles ont un statut plus favorable en sortie que les actions du volet central (à public similaire) et du volet régional (dont le public semble plus éloigné de l'emploi).

ANNEXES

Les personnes interrogées

Conseil régional d'Occitanie

- Émilie Servel, Chargée du suivi, de l'analyse et de l'évaluation des programmes européens
- Erika Delpech, Cheffe du service Pilotage Autorité de Gestion Coordination Interfonds
- Lila Merabet-Mohamed, Cheffe du service Nouvelles Chances, Direction de l'Emploi et de la Formation
- Thibaut Guibon, Service Nouvelles Chances, Direction de l'Emploi et de la Formation

DIRECCTE Occitanie

- Gabriel Mutel, Gestion administrative et comptable, pôle 3 e
- Jean-Louis Antomori, Responsable du service FSE

Opérateurs

- Abder Abouitman, Directeur adjoint de la mission locale Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole
- Valérie Fraisse, Responsable du territoire Sud, de la mission locale Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole

Étude de cas : Accompagnement Dynamique pour une Insertion Réussie (ADIR)

Le dispositif d'accompagnement ADIR est proposé depuis 2014 par la Mission Locale Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M) et toujours mis en œuvre aujourd'hui.



Il cible des jeunes, moins précaires que le public de la GJ mais rencontrant des freins périphériques contribuant à leur difficulté de s'inscrire dans un parcours d'insertion social et professionnel. Ces jeunes peuvent avoir une qualification ou non. La MLJ3M propose via ce dispositif un accompagnement intensif sur 3 mois renouvelables, s'appuyant sur une alternance d'accompagnement individuel et collectif et ayant recours à des pratiques d'activités support (théâtre, musique, sport, etc.).

La Mission locale intervient sur les 31 communes de Montpellier Métropole.

Parmi tous les dispositifs financés par la DIRECCTE en Languedoc-Roussillon, ce dispositif a bénéficié du montant le plus élevé de financement et aussi accompagné le nombre de jeunes le plus important (728 jeunes entre 2014 et 2017 inclus).

Inscription dans l'IEJ

La MLJ3M avait déjà une expérience dans la conduite de projets FSE, notamment pour le financement d'un projet relatif à l'organisation de la relation entre la ML avec les entreprises (repérage et constitution d'un portefeuille d'entreprises).

Constatant le décrochage de certains jeunes dans les parcours typiques proposés par les ML, notamment le CIVIS, la MLJ3M a souhaité concevoir un dispositif plus atypique d'accompagnement intensif, passant par des activités support ludiques afin « d'accrocher » les jeunes. Si ce constat avait émergé avant la mise en œuvre de l'IEJ, c'est la possibilité de ce financement qui a amené la ML à donner corps à ce projet.

Ce projet a pu bénéficier de trois financements IEJ via les appels à projets « initiatives locales » lancés par la DIRECCTE :

- En 2014 pour un montant FSE IEJ de 151 k€ (montant éligible 164 k€), objectif 100 participants ;
- En 2015 pour un montant FSE-IEJ de 350 k€ (montant éligible 380 k€), objectif de 260 participants ;
- En 2016-2017 pour un montant FSE-IEJ de 697 k€ (montant éligible 697 k€), objectif de 368 participants.

Contenu de l'action

La MLJ3M organise un parcours par cohorte de 12 jeunes en 2 temps :

- Premier temps sur 3 mois, en 3 étapes :
 - **Étape 1 — Diagnostic :** suivi individuel, et premiers entretiens collectifs afin de diagnostiquer les principaux freins périphériques des jeunes ainsi que leur souhait de parcours. Un document d'adhésion est co-signé par la ML et le jeune. Finalisation de cette étape par l'organisation d'une semaine d'activité support collective.
 - **Étape 2 — Travail sur le projet professionnel :** le projet est validé ou non par des mises en situation professionnelle, notamment par PMSMP³¹. En parallèle, la ML conduit des « diagnostics mobilité » ou « accès aux droits » en partenariat avec la CPAM.
 - **Étape 3 — Préparation à l'emploi :** périodes d'immersion en entreprise et d'accompagnement à la recherche d'emploi
- Second temps — Accompagnement pour une sortie positive : Ce temps est facultatif et de durée variable (3 et 6 mois). Il propose un suivi individualisé à raison d'un entretien par semaine, et possibilité d'immersion en entreprise.

Chaque jeune est suivi par un conseiller référent tout au long de son parcours.

Ce parcours est conçu pour proposer un accompagnement particulièrement renforcé aux jeunes, lui permettant par des entretiens individuels, mais aussi collectifs et des activités support de :

- Sortir de leurs zones de confort et d'avoir accès à de petites réussites (réalisations de soi), tout en restant dans des activités de ludiques
- Reprendre confiance en eux et gagner en estime de soi
- Se réhabituer à un respect de règles collectives qu'ils fixent entre eux.

Tout au long du parcours, les jeunes sont amenés à transférer les compétences développées dans le cadre des activités support dans le monde de l'entreprise.

Les jeunes bénéficient aussi des autres services développés dans cette mission locale, notamment :

- Ses relations privilégiées avec les entreprises (développées via un projet FSE)
- Des actions de préparation au contrat en alternance, pour valider des CQP³²
- Des actions de découverte des métiers de l'hôtellerie-restauration et d'intégration dans l'entreprise dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Des actions de préparation aux emplois saisonniers et notamment la préparation au Forum de l'emploi saisonnier d'Albertville.

³¹ Les périodes de mise en situation en milieu professionnel permettent de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou initier une démarche de recrutement. Elles ont une durée maximale d'un mois.

³² Un certificat de qualification professionnelle (CQP) est une certification créée et délivrée par une branche professionnelle qui atteste de la maîtrise de compétences liées à un métier.

Dans le cadre du dernier appel à projets, l'action ADIR a été aussi couplée à une action de repérage. Deux modalités de repérage ont été mises en œuvre :

- Le repérage d'un public NEET non connu de la MLJ3M, mais en contact avec des structures partenaires (Pôle Emploi, Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire, C.I.O, association de quartier...);
- Le « repérage » en interne, en soutien aux équipes et plus particulièrement aux Conseillers en Insertion Professionnelle, dans le cadre d'informations collectives de présentation des dispositifs d'accompagnement renforcé tels que l'IEJ et la Garantie jeunes.

L'IEJ a permis un fort taux d'encadrement en finançant en moyenne 5 conseillers par an exclusivement dédiés au dispositif ADIR :

« L'IEJ nous a permis de répondre à un besoin et non à une demande des jeunes. On a les moyens et le temps de proposer de nouvelles choses. »

Capacité à recruter les jeunes

La MLJ3M estime ne pas avoir rencontré de difficultés à identifier les jeunes correspondant au profil souhaité pour ce dispositif. Dès le départ, une cellule Emploi Insertion a été mise en place, composée des acteurs du territoire (Maison pour Tous, APS34, l'Apije, les acteurs de la formation, les clubs sportifs), du délégué du Préfet, de Pôle emploi, de Face Hérault, du GIP-DSUA et de l'Éducation Nationale afin d'identifier des jeunes. Chaque année, le projet a systématiquement atteint ses objectifs en nombre de participants.

La seule difficulté rencontrée relève de l'évolution en cours de programmation des demandes de justificatifs du statut de NEET et de la localisation des jeunes. Néanmoins, le processus d'inscription en Mission locale permet de disposer de pièces permettant d'apporter cette justification a posteriori. Le contrôle le plus lourd a été au niveau du type de postes financés qui a conduit au remboursement par la ML du financement d'un poste de coordinatrice des conseillers déployée pour le dispositif ADIR, jugée non éligible.

Les parcours des jeunes participants

Sur l'ensemble de la période de mise en œuvre de 2013 à 2017, seulement 21 jeunes ont abandonné au milieu du parcours, soit moins de 3 % (9 abandons en 2015, 12 abandons en 2017).

Ce dispositif est jugé particulièrement performant par la MLJ3M du fait d'une part de ce taux de maintien dans le parcours, mais aussi d'un taux de sortie positive en emploi, formation ou vers d'autres dispositifs en moyenne de 78 % (voir tableau ci-dessous).

	2014		2015		2016	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
<i>Nb d'entrées</i>	99		260		186	
<i>Sorties positives à la sortie du dispositif...</i>	91	91	184	70	135	73
... en emploi	78	78	131	50	86	46
... en formation	13	13	55	21	38	20
... vers d'autres dispositifs	0	0	0	0	11	6
<i>En recherche d'emploi</i>	8	8	65	25	49	26

Source : Données internes communiquées par la MLJ3M. Les chiffres 2017 ne sont pas encore consolidés.

Le fort taux d'insertion de la première année de mise en œuvre correspond à « l'appel d'air » apporté par les emplois d'avenir qui ont été une solution privilégiée pour les jeunes sortant du dispositif ADIR.

Les conseillers de la MLJ3M expliquent ces parcours très positifs par :

- Un accompagnement sur mesure et fréquent qui ne donne pas le temps aux jeunes de s'enfermer dans un échec ;
- Un passage par les activités support qui permet de désamorcer des freins périphériques psychologiques ;
- Un accompagnement collectif qui implique une resocialisation et une dynamique de soutien et d'encouragement entre les jeunes, notamment lorsque l'un réussit.

Conclusion

Devant les retours positifs des jeunes participants, ainsi que ces résultats, la MLJ3M a pris le risque de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif sur l'année 2018 en attendant de le financer par le prochain appel à projets IEJ annoncé par la DIRECCTE. Elle envisage par ailleurs de proposer un autre dispositif du même type, mais spécialisé sur l'accompagnement de l'alternance notamment auprès de jeunes détenant un niveau de qualification plus élevé (BTS par exemple), et ne s'étant pas inséré à la suite de leur diplôme.

-
- ^a Données de certification fournies par le Conseil régional, 24/09/18.
- ^b Stratégie régionale pour l'emploi 2015-2017, Région Languedoc-Roussillon, DIRECCTE.
- ^c Région Languedoc-Roussillon, mars 2012
- ^d « CPRDF 2011-2015 », Région Languedoc-Roussillon, mars 2012
- ^e « CPRDFOP 2016-202 », la Région Occitanie, mars 2017, P.26
- ^f « Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc Roussillon 2014-2020 », Conseil Régional Languedoc Roussillon, novembre 2014, p.35
- ^g « Synthèse de l'axe 1 du PON FSE 2014-2020 », L'Europe s'engage en France, voir le lien (consulté le 17.05.2018) : <http://www.fse.gouv.fr/candidater-et-gerer/fse-mode-demploi/le-fse-quest-ce-que-cest/le-programme-operationnel-national-emploi-et-inclusion/axe-1-accompagner-vers-lemploi-les-demandeurs-demploi-et-inactifs-soutenir-les-mobilites>
- ^h « Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc Roussillon 2014-2020 », Conseil Régional Languedoc Roussillon, novembre 2014
- ⁱ « Programme Opérationnel FEDER-FSE Languedoc Roussillon 2014-2020 », Conseil Régional Languedoc Roussillon, novembre 2014, p.226
- ^j <https://www.meformerregion.fr/financer-une-formation/cap-metiers>
- ^k Monographies des projets « DynaNit – École de production » et « « Accompagnement vers l'insertion professionnelle appuyé sur une démarche mini-entreprise » du GRETA de Montpellier, Languedoc-Roussillon », dans le cadre de l'évaluation 2019 de l'impact de l'IEJ – Lot 5 ; Évaluation des projets innovants / expérimentaux financés par l'IEJ entre 2014 et 2017.
- ^l POR IDF 2014, p.c185
- ^m Évaluation d'impact de l'IEJ 2015, p.23